

4.00 crédits

30.0 h

Q1



**Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !**

Enseignants	Tainmont Fabienne ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Ce cours étudie, en s'appuyant sur les règles de droit étudiées en maîtrise, et en insistant sur la recherche du meilleur itinéraire juridique :- les libéralités (les donations sous leurs différentes formes, et les testaments), ce qui inclut des développements sur l'organisation de la programmation successorale;- les liquidations de succession (sur base de l'identification d'un certain nombre de situations-type);- les partages amiables et la rédaction des actes de partage;- les différents mécanismes de transmission de la propriété et de la possession de la succession (saisine directe, envoi en possession, délivrance de legs);- le règlement des difficultés liées à certaines liquidations, telle l'acceptation sous bénéfice d'inventaire.
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>L'enseignement a pour objectifs de donner aux étudiants les outils, aussi bien théoriques que pratiques, qui leur permettront de comprendre, analyser et résoudre les difficultés liées tant à la dévolution des successions qu'à la préparation des donations et des testaments. Le cours tendra à compléter la formation théorique reçue dans le cadre de la maîtrise, en approfondissant dans une dimension spécifiquement notariale les notions générales qui y ont été vues, et en présentant les aspects liés à la pratique notariale, qui n'ont pas été étudiés en maîtrise. Au cours de l'enseignement, différentes cas pratiques, tiré de situations vécues ou de décisions de jurisprudence, seront analysés.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>L'examen est écrit, à livres fermés.</p> <p>Si les circonstances sanitaires imposent la tenue de l'examen en distanciel, l'examen est écrit, à livres ouverts.</p> <p>L'étudiant vient à l'examen avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• son Code civil ;</li> <li>• son Code judiciaire ;</li> <li>• les lois particulières qui ne figureraient pas dans ses codes.</li> </ul> <p>Le Code du notariat, édité par Larcier, est autorisé.</p> <p>AUCUNE feuille volante n'est autorisée. Tout doit être agrafé ou relié.</p> <p>Conformément aux lignes directrices suggérées par les commissions du Bachelier et du Master en droit, dans les codes et/ou textes énoncés ci-dessus, les étudiants sont autorisés à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. souligner ou surligner des mots ou des phrases ;</li> <li>2. entourer des mots (et non des lettres isolées) ;</li> <li>3. noter des renvois par chiffre d'article à article accompagnés, le cas échéant, des initiales de la norme correspondante. Il est précisé que ces renvois doivent être limités au strict nécessaire.</li> </ol> <p>Les « post-it » peuvent être utilisés mais sans qu'ils ne puissent comprendre aucune annotation.</p> <p>L'étudiant peut, enfin, se munir d'une calculatrice (qui n'est évidemment pas son GSM ou smartphone).</p> <p>Le titulaire du cours peut, en vertu de l'article 72 du Règlement général des études et examens, proposer au jury de s'opposer à l'inscription d'un étudiant qui n'aurait pas assisté à au moins 80% des cours, lors de la session de janvier ou de septembre.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>Le cours a pour objectifs de donner aux étudiants les outils qui leur permettront de comprendre, d'analyser et de résoudre les difficultés liées tant à la dévolution des successions qu'à la préparation des donations, testaments et pactes successoraux.</p> <p>Il mêlera donc constamment théorie et pratique.</p> <p>Il se donne de manière magistrale mais avec une interaction fortement souhaitée des étudiants.</p>
Contenu	<p>Le cours est axé sur la problématique du décès d'une personne sous l'angle spécifique du notaire, à la lumière de la réforme du droit successoral d'application depuis le 1er septembre 2018.</p> <p>Il tend à compléter la formation théorique de base reçue dans le cadre du Master en droit en approfondissant, dans une dimension spécifiquement notariale, les notions qui y ont été vues, et en présentant les aspects liés à la pratique notariale.</p>

	<p>Différents cas pratiques, tirés de situations vécues, de même que des décisions de jurisprudence seront analysées. Des casus seront également résolus.</p> <p>Sont abordés successivement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'ouverture de la succession (les moyens mis à la disposition du notaire pour établir la dévolution de la succession et la preuve de la qualité de successeur à l'égard des tiers) ;</li><li>• Les qualités requises pour succéder (avec une attention particulière sur la problématique de la capacité) ;</li><li>• La dévolution légale ordinaire (avec une attention particulière sur les droits du conjoint survivant qu'il est, en amont, susceptible de recueillir au stade de la liquidation du régime matrimonial) ;</li><li>• La dévolution légale anormale (avec une comparaison avec la clause de retour conventionnel)</li><li>• La dévolution volontaire (testaments, pactes successoraux, réserve héréditaire) ;</li><li>• La liquidation de la succession ;</li><li>• Les dispositions transitoires des lois du 31 juillet 2017 et 22 juillet 2018.</li></ul>
Ressources en ligne	Syllabus et slides des cours disponibles sur Moodle.
Autres infos	
Faculté ou entité en charge:	BUDR

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en notariat	NOTA2MC	4		